

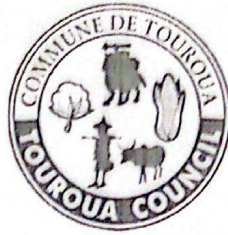
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUE

COMMUNE DE TOUROUA

STRUCTURE INTERNE DE
GESTION ADMINISTRATIVE DES
MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENOUE DIVISION

TOUROUA COUNCIL

INTERNAL STRUCTURE FOR
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT
OF PUBLICS TENDERS

AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS OUVERTE (DCO) (EN PROCEDURE D'URGENCE)

N°005/DCO/CTRA/SIGAMP/CIPM/2026 DU 03/09/2026
RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU
POTABLE (FORAGE + POMPE SOLAIRE + CHATEAU 10M3 + 04 BORNES
FONTAINES) DANS CHACUNE DES LOCALITES DE DOUNDEHI ET MALITI-
LONGO, COMMUNE DE TOUROUA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION
DU NORD.

PAYS : Cameroun

NOM DU PROJET : Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG)

N° Crédit: IDA N°72130- CM

1. Le Gouvernement du Cameroun a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le coût du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG). Dans le cadre de sa mise en œuvre, le PROLOG a signé une convention avec la Commune de Touroua a pour la réalisation des certains sous-projets de la commune. A cet effet, la Commune de Touroua a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de cette convention pour effectuer les paiements prévus au titre du marché relatif aux travaux de Construction d'une mini adduction d'eau potable (forage+pompe solaire + château 10m3 + 04 bornes fontaines) dans chacune des localités de DOUNDEHI et MALITI-LONGO, Commune de Touroua, Département de la Bénoué, Région du Nord.
2. La commune sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les travaux de Construction d'une mini adduction d'eau potable (forage+pompe solaire + château 10m3 + 04 bornes fontaines) dans chacune des localités de DOUNDEHI et MALITI-LONGO, Commune de Touroua, Département de la Bénoué, Région du Nord.
3. Le délai d'exécution des travaux est de quatre-vingt-dix (90) jours.

4. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à une Demande de Cotations Ouverte (DCO) telle que définie dans le « Règlement de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » de la Banque Mondiale, édition de Février 2025 et ouverte à tous les soumissionnaires tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.
5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative de Marché Public (SIGAMP) de la commune et prendre connaissance gratuitement du Dossier de Demande de Cotations à l'adresse mentionnée ci-dessous du Lundi au Vendredi entre 9h et 15h.
6. Les offres devront être remises au SIGAMP de la Commune de Touroua, sise à la Mairie de Touroua au plus tard le **23/09/2026 à 11 heures** précise. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés au lieu du dépôt susmentionné, le **23/09/2026 à 12 heures** précises.
7. Le Marché sera attribué à l'Entreprise qui satisfait aux exigences d'admissibilité conformément à la DC, qui offre le prix/s évalué le plus bas, qui offre une cotation techniquement conforme et qui garantit l'achèvement des travaux à la date spécifiée.
8. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la SIGAMP de la Commune de Touroua, sise à la Mairie de Touroua.
9. Les plis fermés devront porter la mention :

« DEMANDE DE COTATIONS OUVERTE N°005/DCO/CTRA/SIGAMP/CIPM/2026 DU 03/09/2026 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE (FORAGE+POMPE SOLAIRE + CHATEAU 10M3 + 04 BORNES FONTAINES) DANS CHACUNE DES LOCALITES DE DOUNDEHI ET MALITI-LONGO, COMMUNE DE TOUROUA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD » (EN PROCEDURE D'URGENCE).

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE

Touroua, le 03 SEPT 2026

Le Maire de la Commune
(Maire d'Ouvrage)

Ampliations :

- UCR PROLOG
- ARMP
- CIPM
- CHRONO



Ramadou Sinda
Maire de Touroua